



03073072

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

MONITEUR BELGE
DIRECTION

24.-6.-2003

BELGISCH STAATSBLAAD
BESTUUR

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

N. 2003

20-06-2003

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
☐ Registre des groupements d'intérêt économique
☒ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

- ☐ Registre des sociétés agricoles

i. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

ii. Forme juridique (en entier)

iii. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

iv. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

v. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

vi. Objet de l'acte

SOMEI S.A.

société anonyme

rue François Dive, 74A, 5060 FALISOLLE

NAMUR 31518

BE402561975

Démission et nomination d'Administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du onze juin 2003.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Julien Demoustier de son poste d'Administrateur-délégué et de Monsieur Bernard Demoustier de son poste d'Administrateur avec effet au 30 juin 2003 à minuit. L'assemblée nomme Administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Thomas, technicien; domicilié rue de la Logette, 45, à B5060 Falisolles, et Administrateur Monsieur Arnaud Vanderelst, technicien, domicilié rue Saint Hilaire, 10, à B7141 Carnières. Leur mandat prendra cours le premier juillet 2003 pour se terminer lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Julien DEMOUSTIER
Administrateur-délégué

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page